

SCIC SAS - BAINS D'ÉNERGIES
Le Moulin-au-Bois – Bains-les-Bains
88240 LA VÔGE-LES-BAINS

PROCÈS VERBAL N°08

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 13 avril 2024 à 14h30 au Centre d'Animations et de Loisirs – 2, avenue Lieutenant-Colonel Chavane – Bains-les-Bains – 88240 LA VÔGE LES BAINS

La séance est ouverte avec 66 sociétaires présents ou représentés sur 137. Le quorum de 40 % des sociétaires et donc atteint et l'assemblée peut siéger valablement.

Monsieur Thomas VINCENT, conseiller départemental et maire du Val d'Ajol, représentant M. François VANNSON, et Monsieur Frédéric DREVET, maire de La Vôge-les-Bains sont présents.

Invités excusés : Mesdames Véronique MARCOT, Maire de XERTIGNY, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération d'Épinal, Conseillère et Vice-Présidente du Conseil Départemental, Messieurs Joël ARNOULD, 1^{er} adjoint de la mairie de Chavelot, Patrick FLOQUET, Conseiller régional, Daniel GREMILLET, sénateur des Vosges, Michel HEINRICH, président de la Communauté d'agglomération d'Épinal, et Stéphane VIRY, député des Vosges.

La séance commence par l'accueil des invités et des participants, concrétisé par la signature de la feuille de présence.

L'assemblée générale est animée par Jean-François VERRIER.

Frédéric LORRRAIN, Président de la SCIC, remercie la municipalité pour son accueil. Il présente son bilan d'activité, joint à ce PV, en soulignant la diversification des activités de la SCIC, notamment la réflexion engagée sur l'autoconsommation collective.

Anne-Marie DENNINGER présente les comptes de la SCIC. La vente d'électricité s'est élevée à 10 930,65 euros. Le résultat de l'exercice est de 1 902,16 euros.

Les bilans moral et d'activité, l'approbation des comptes et la répartition du résultat sont votés à l'unanimité (voir texte des résolutions ci-joint).

Le Conseil coopératif est composé de 11 membres actuellement. Il est lancé un appel à candidature pour de nouveaux membres. Les réunions du Conseil coopératif sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent voir comment elles se déroulent et pouvoir candidater l'année prochaine.

Frédéric DREVET et Frédéric DENNINGER proposent leur renouvellement, acceptés à l'unanimité.

Le Comité d'éthique est composé de 6 membres actuellement. Jacques CHAUDY présente le rapport : 1 réunion le 12/2/2024 au cours de laquelle ont été abordés les sujets : le projet hydraulique qui est jugé respectueux des exigences concernant la biodiversité ; le projet d'autoconsommation collective qui reçoit un avis favorable ; le projet Tiers Lieu, qui peut être supporté par l'association pour ne pas créer une nouvelle structure. L'attention est attirée sur la sécurité (circulation, alimentaire).

Anne-Marie DENNINGER et Stéphanie RENAUD proposent leur renouvellement, acceptés à l'unanimité. Christine PAPELIER propose sa candidature, acceptée à l'unanimité.

Pour la commission Communication, Jean-François VERRIER présente les 4 vidéos réalisées par Frédéric SALETTI, déjà diffusées au salon Planète et Energie, sur la chaîne Youtube et disponibles sur le nouveau site Internet. D'autres vidéos sont prévues. Mathieu POISSON parle de la session ENERGIE MIX proposée le 20 janvier 2024, permettant une discussion sur la base de différents scénarii énergétiques. Nous devrions animer de nouvelles sessions au cours de l'année (devis à Terr Enr, intérêt du PETR). Anne-Marie DENNINGER présente le site internet de la SCIC qu'elle a créé, avec toutes les informations disponibles concernant la SCIC (<http://bainsdennergies.fr/>).

Pour la commission Travaux, dans le cadre de l'association Au Fil du Bagnerot, Thierry JEANCOLAS et Jean-Luc TONNERIEUX font un résumé de l'année, avec les travaux d'entretien récurrents (défrichage, sources, verger, canal, chemin), les travaux curatifs (arbres, nettoyage, local) et les aménagements (lavoir, atelier, scie à grumes, plantation, haie...). Une formation « taille des fruitiers » a été organisée par le Conseil départemental. Marie-Laure MOUCHEROUUD donne les dates des étapes de la création du tiers lieu Labô'AIME (éducation à l'environnement et formation en permaculture) et invite tout le monde à venir aider à la préparation de la Fête des Possibles les 4 et 5 mai à La Vôge-les-Bains.

Pour la commission Hydraulique, Laurent JACQUEL donne le bilan de la réunion technique avec les services de la DDT, OFB, DREAL, et les études complémentaires à mener (recensement des espèces dans le Bagnerot, étude de la macro-faune, mesure des débits, mesure des thermies) pour déposer un complément de dossier à l'automne et pouvoir commencer l'enquête publique à l'hiver.

Alain LAMOTTE (représentant VNE) explique que les demandes de VNE visent à préparer le mieux possible l'enquête publique en anticipant toutes les questions.

Plusieurs questions de l'assemblée : y a-t-il des problèmes au dossier en lien avec le canal d'amenée : non ; pourquoi est-il demandé de supprimer des seuils alors que cela va assécher des bras de canal qui vont donc perdre leur biodiversité : bonne question, à laquelle nous n'avons pas de réponse...

Pour la commission Photovoltaïque, Marion DENNINGER donne le graphique de production de l'installation de 100 kWc, par semestre (baisse de l'ensoleillement par rapport à l'année précédente). Le nouveau projet photovoltaïque envisagé serait fait dans le cadre de l'ACC : autoconsommation collective. François THIERY (président de l'association Part'EnR) et Anne-Marie DENNINGER expliquent ce modèle qui est intéressant car il permet de garantir un prix fixe de l'électricité (hors évolution des taxes) et d'avoir un circuit court production-consommation. Dans un cercle de 20 km de diamètre à définir, la SCIC peut prendre la responsabilité de PMO (personne morale organisatrice) pour gérer, en lien avec Enedis, les producteurs et les consommateurs signant un contrat. Le projet prévu en photovoltaïque permettrait de fournir 30% de l'électricité des consommateurs (le reste est toujours fourni par EDF ou autres), mais cette part pourra augmenter grandement lorsque la production d'origine hydraulique sera ajoutée au cercle. Pour les nouveaux projets, il a été lancé une consultation en ligne qui révèle déjà un intérêt important : 30 personnes sont déjà prêtes à investir. Il est possible soit d'augmenter sa participation au capital de la SCIC, soit d'apporter un montant en compte courant d'associé. C'est un placement vertueux, finançant le développement des ENR (pas les usines d'armement ou le nucléaire !!). Des conventions ont été préparées.

Frédéric DREVET prend ensuite la parole. Il rappelle que la SCIC est déjà dans sa septième année et est devenue un acteur important du territoire. Le conseil municipal de La Vôge-les-Bains est sensibilisé aux ENR et la municipalité veut développer un « panier » d'ENR dans le cadre des ZAER : chaufferie bois collective, production de plaquettes, zone de développement éolien, hydraulique, photovoltaïque (partenariat évident avec la SCIC), agrivoltaïsme, géothermie. Les projets soutenus par la collectivité rejoignent les diverses activités de la SCIC : sauvegarde du patrimoine, mobilité douce, tiers-lieu (la

commune sera un partenaire de Labo'AIME), hydraulique et plan d'eau (à ne pas oublier pour l'attractivité touristique).

Question de l'assemblée : est-il envisagé d'utiliser la toiture de l'église pour la pose de panneaux photovoltaïques : ce n'est pas le choix privilégié par la commune.

Thomas VINCENT, du Conseil Départemental, intervient : il est satisfait de découvrir toutes les activités de la SCIC et partage notre sentiment sur la lourdeur administrative concernant les projets hydrauliques. Les projets d'autoconsommation collective lui semblent être une solution de bon sens, dans la logique des circuits courts. Il se dit favorable à l'utilisation des toitures du collège pour la pose de panneaux photovoltaïques (sous réserve d'études de structure).

Pour clore la séance, il est proposé à ceux qui le souhaitent de concrétiser les apports financiers, soit en capital, soit en compte courant d'associés. 10 nouveaux sociétaires sont accueillis, 113 parts de 100 € sont ajoutées au capital (par les nouveaux sociétaires et 8 sociétaires augmentant leurs parts). Enfin, 6 sociétaires ont apporté des fonds en compte courant d'associés pour un total de 18 700 €, et plusieurs sociétaires ont pris des formulaires de convention ou de souscription au capital à remplir à tête reposée.

Un pot de convivialité a lieu ensuite en extérieur. La séance s'achève à 17h30.

Annexes PV :

- Rapport du Président
- Résolutions comptables adoptées
- Présentation AG 2024
- Bon de souscription au capital
- Convention de compte courant d'associé